



Écart de salaire entre collègues

Par **écureuils**, le **26/08/2011** à **19:17**

Bonjour,

Depuis plusieurs mois j'ai repris le secteur d'un collègue en plus de mon secteur. Je m'occupe actuellement de 3 secteurs et mon collègue d'un seul, mes résultats et mes diplômes sont supérieurs à mon collègue j'ai 13 ans d'ancienneté et mon collègue plus de 20 ans. Je touche 30% de moins que mon collègue.

Merci de me donner votre avis.

Par **conseiller du salarié**, le **27/08/2011** à **13:11**

Bonjour,

Votre question est vaste...

L'employeur est libre de déterminer des rémunérations différentes selon les responsabilités, compétences, capacités... des salariés. Ces disparités doivent cependant être [s]justifiées[s] par des éléments objectifs et pertinents. C'est aux juges qu'il appartient, en cas de litige, de vérifier ces éléments.

Votre convention collective peut également déterminer les salaires en fonction des classification et ancienneté.

Par **écureuils**, le **29/08/2011** à **12:30**

Bonjour,

Pensez-vous que je puisse :
soit obtenir une telle augmentation
soit réparation au tribunal.

Sachant que j'ai plus de diplômes, de responsabilités et de meilleurs résultats et à priori plus de capacités car on me confie un secteur plus important.

La seule différence est que j'occupe cette fonction depuis 13 ans et mon collègue plus de 20 ans.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **conseiller du salarié**, le **30/08/2011** à **21:39**

Bonjour,

Avant d'envisager la saisine des prud'hommes, il est effectivement judicieux de chercher à obtenir cette augmentation par la négociation. Faites minutieusement valoir vos arguments tels que vous les exposez ici.